

MISE À JOUR DU 12 JUILLET 2021

**RENTRÉE SCOLAIRE
2021 / 2022**

DATES ET HORAIRES DE RENTRÉE

Cycle préparatoire		Cycle d'ingénieur			Master Foncier	
IG1	IG2	IG3	IG4	IG5	MF1	MF2
3 sept à 10h	3 sept à 9h	6 sept à 10h	6 sept à 8h30	6 sept à 10h	6 sept à 8h30	6 sept à 14h

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité relatifs à l'ESGT sont à verser **uniquement par virement bancaire** (RIB en fin de document). **Indiquer en objet : « Inscription à l'ESGT de [Prénom – Nom – Promo de l'étudiant] ».**

Votre Promo →	IG1, IG2 (1)		IG3, IG4, IG5	MF1, MF2
à régler à :	l'ESGT	l'Université du Mans	l'ESGT	
Étudiants ressortissants de l'Union Européenne :				
- droits d'inscription :	431 €	170 €	601 €	243 €
- droits complémentaires :	200 €	-	200 €	200 €
Coût total	631 €	170 €	801 €	443 €
Coût total si boursier (2)	200 €	0 €	200 €	200 €
Étudiants non ressortissants de l'Union Européenne :				
- cas général :	631€	170€	1885€ (3)	1885€ (3)
- anciens élèves de l'INP-HB :	-	-	801€	-

- (1) Les frais de scolarité pour le cursus IG1 et IG2 sont décomposés en 2 règlements **distincts**, du fait de la double inscription à l'ESGT et à l'Université du Mans : ne pas verser les 170€ à l'ESGT, ils seront à verser à l'université du Mans à la rentrée.
- (2) Les élèves boursiers sont exonérés des droits d'inscription uniquement. L'avis d'attribution de bourse est téléchargeable sur le site du CROUS avec ses identifiants personnels : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>
- (3) Concerne les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur français à partir de l'année 2019/2020. Pour les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur français avant la rentrée 2019 ou domiciliés fiscalement en France depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier 2021, les frais sont de 801 €.

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pièces suivantes sont à déposer avant la rentrée sur la plate-forme <http://geomatique.esgt.cnam.fr/inscriptions/>

Pour tous :

- Le justificatif du virement bancaire des frais de scolarité
- L'avis d'attribution de bourse le cas échéant
- L'attestation de la contribution « Vie étudiante et campus », à télécharger sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire valide pour l'année universitaire **2021/2022 entière** (jusqu'au 31 août 2022). **Il doit y être mentionné impérativement** : « année scolaire 2021/2022 » et « activités scolaires et extra-scolaires » ou « stages couverts »

Pour les nouveaux étudiants (IG1, IG3 et MF1) :

- La copie de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité**

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Les pièces suivantes sont à apporter le jour de la rentrée

- 1 Photo d'identité récente
- Suivant votre formation :
 - pour les IG3 issus du concours BTS : la copie de l'attestation de réussite au BTS
 - pour les MF1 : l'attestation de réussite en L3
 - pour les IG1 : l'attestation de réussite au baccalauréat ou le relevé de notes
- Pour les étudiants étrangers :
 - La photocopie du titre de séjour
 - La photocopie de l'extrait d'acte de naissance

Important :

Il ne sera pas délivré de certificat de scolarité ni de carte d'étudiant en cas de dossier incomplet

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES DE TOUSSAINT	Semaine 43	du 23/10 au 01/11/2021 inclus
VACANCES DE NOËL	Semaines 51 et 52	du 18/12/2021 au 02/01/2022 inclus
VACANCES D'HIVER	Semaine 7	du 12/02 au 20/02/2022 inclus
VACANCES DE PRINTEMPS		Non définies
PONT DE L'ASCENSION		du 26/05 au 29/05/2022 inclus

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES

Prévoir la cotisation à l'association des élèves de l'ESGT (appelée également BDE - Bureau des Élèves), d'un montant de 15 euros, à régler directement auprès du BDE à votre arrivée, en espèces ou par chèque à l'ordre de BDE-SUPGÉTO.

CONTACTS AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ

IG1, IG2, IG5 : Hélène MASSOT : 02 43 43 31 20 – helene.massot@lecnam.net

IG3 et IG4 : Danielle CHAUSSUMIER : 02 43 43 31 13 – danielle.chaussumier@lecnam.net

MF1 et MF2 : Patricia BUSSON : 02 43 43 31 16 – patricia.busson@lecnam.net

L'ESGT est fermée du 24 juillet au 22 août 2021

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation			
10071	75000	00001004182	47	TPPARIS			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1750	0000	0010	0418	247	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
Titulaire du compte : REGIE D'AVANCES ET RECETTES DES EPN 292 RUE SAINT MARTIN 75141 PARIS CEDEX03							